

UNE NOUVELLE BORNE DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES À DRACY-LE-FORT

Les Installations de Recharges pour les Véhicules Électriques (IRVE) sont devenues une compétence du Grand Chalon depuis le 1^{er} mars 2024. L'agglomération chalonnaise a lancé en avril dernier un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des opérateurs privés. À l'issue de celui-ci, le déploiement des IRVE s'est vu confié à l'entreprise « EASY CHARGE SERVICES ».



Pour rappel, une Borne de Recharge pour Véhicules Électriques (BRVE) avait déjà été installée dans la commune en 2020. Implantée sur le parking public situé entre le Centre Orthopédique et le lotissement « Le Bouché », elle dessert les dracysiens bien sûr mais aussi les visiteurs du Pôle Santé. Cette borne de 36 KvA permet de recharger simultanément deux véhicules.

Dans le cadre de la prise de cette compétence par le Grand Chalon, le nouveau concessionnaire a déjà pris l'attache de la commune au sujet de l'implantation d'une nouvelle borne sur Dracy-le-Fort.

En tant que propriétaire du foncier, la collectivité dracysienne a signé une convention pour une durée de dix-sept ans et qui indique que ces installations sont bien fabriquées en Europe et qu'elles ont un indice de réparabilité supérieur à 90 %. Une assistance technique 24h/24 sera d'ailleurs mise en place et les interventions pourront être réalisées par une société située à moins de 30 minutes de l'ensemble des bornes.

La commune percevra une redevance pour l'occupation de l'espace public, composée d'un fixe de 200 €/an, et d'une part variable de 3 % du chiffre d'affaires (minoré des coûts d'électricité N-1).

À compter du 1^{er} juillet prochain, cette seconde borne de 22 KvA à deux places, sera installée sur le parking de la salle polyvalente, André JARROT. Elle permettra ainsi aux familles qui viennent à la zone de loisirs, aux dracysiens qui viennent pratiquer une activité associative ou même aux visiteurs de passage de recharger leur véhicule.



L'ADOPTION DU BUDGET 2025 CONTRARIÉE...



Le vote du budget communal est un acte majeur dans la vie politique de la commune. Après les réunions successives des différentes commissions thématiques pour élaborer le budget 2025, ce travail préparatoire doit être complété par la communication d'éléments comptables émanant du Service de Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône.

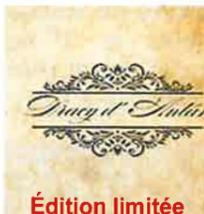
Ces derniers n'ayant pas été adressés en amont, le budget 2025 présenté lors de la séance du 19 mars était donc erroné. Lors du Conseil Municipal du 14 avril, les chiffres ont donc été corrigés comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 407 203,57 €	Dépenses : 2 028 774,85 €
Recettes : 2 407 203,57 €	Recettes : 2 028 774,85 €

AVIS AUX COLLECTIONNEURS ET AUX AMATEURS DE TIMBRES DE « DRACY-LE-FORT »

Que ce soit pour les collectionneurs ou les clients souhaitant affranchir leurs lettres d'une manière plus originale et pour valoriser le territoire communal, plusieurs nouveaux timbres à l'effigie de la commune ont été réalisés (tarif lettre verte 20 grammes).

Cette année, une édition limitée « Dracy d'Antan » sera aussi proposée à la vente sous la forme d'un carnet de 4 timbres représentant notre commune, vendu à 10 €.



Pour les acheter, rien de plus simple ! Il vous suffit simplement de venir au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

LA PASSERELLE DE L'ORBIZE : POINT D'ÉTAPE



Dans le cadre de sa réhabilitation totale, plusieurs corps de métier interviendront.

Avant toute chose, nous avons sollicité

la Police de l'Eau qui nous a confirmé que ce projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau. Il nous a été demandé de bâcher la partie inférieure de la passerelle afin de prévenir l'installation de passereaux ou d'oiseaux.

L'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE viendra début mai faire le sondage en étude de sol qui sera transmise à TECO (béton) et à RC BOIS pour valider le projet définitif. Dans le même temps, COVRE CHARPENTE viendra démonter la passerelle début juin.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



TARIFS PÉRISCOLAIRES 2024-2026

- * Garderie du matin : 2,45 €
- * Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : 2,65 €
- * Garderie du midi : 1,05 €
- * Garderie du soir : 3,25 €

BIENTOT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Pour plus de renseignements, contacter le secrétariat de mairie.

FIN DES COLONNES À PAPIER ...



Soucieux de réduire les impacts environnementaux liés à la gestion des déchets, le Grand Chalon s'inscrit dans une démarche visant à réduire la production de déchets et à augmenter leur taux de valorisation. Il s'intègre dans une logique d'économie circulaire. Pour atteindre cet objectif, la Direction Gestion des Déchets et Mobilité incite les habitants et les professionnels à :

- **Trier** avec les moyens mis à disposition : bacs jaunes, colonnes à verre et à papier, déchetteries ;
- **Réduire** à la source la quantité de déchets produits avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, la limitation du recours aux emballages, le compostage, le réemploi et la réparation par exemple.

Depuis le 2 mai 2025 : les consignes de tri ont changé. Le papier se jette maintenant dans le bac à couvercle jaune et les colonnes à papier sont supprimées sauf sur les communes collectées par le SIRTOM de Chagny.

RAPPEL SUR LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Merci :

- de stationner les véhicules aux emplacements prévus à cet effet ;
- de ne pas faire d'« arrêt minute » au milieu de la chaussée ;
- de respecter les accès (portails, portillons, entrées...) des riverains résidant à proximité de l'école ;
- d'adapter sa vitesse dans ce secteur.

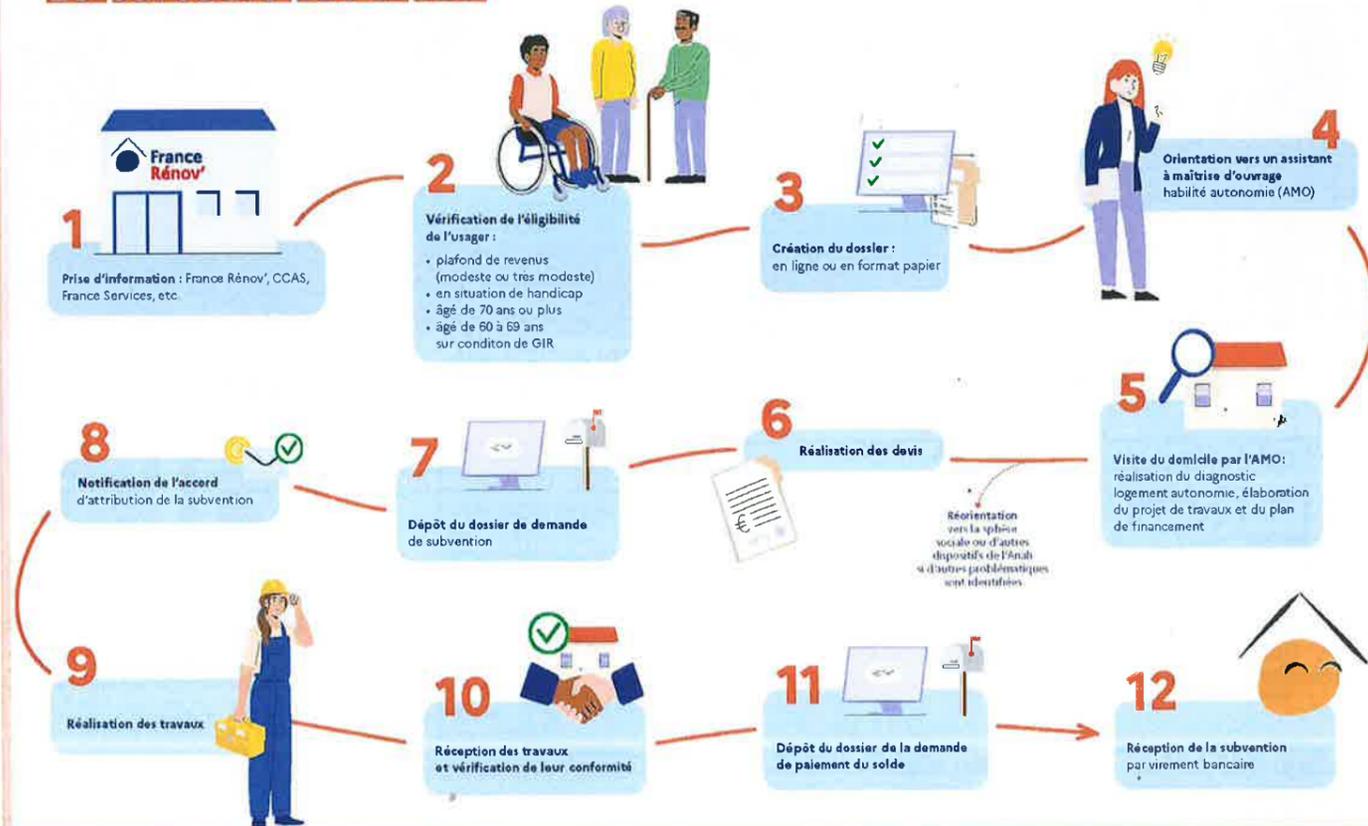


UNE AIDE UNIQUE À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, « Ma Prime Adapt » a été lancée. Consacrée à l'adaptation des logements au vieillissement, cette aide financière vise à soutenir le souhait d'un grand nombre de seniors de vivre à domicile le plus longtemps possible. Ce dispositif ambitionne d'adapter 500 000 logements d'ici 2027. Rappelons que plusieurs aides permettent d'ores et déjà d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements : le crédit d'impôt personne âgée, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la Prestation de Compensation du handicap, l'aide « Bien vieillir chez soi » de la Carsat ou encore l'aide Habiter facile de l'Anah.



Le parcours pas-à-pas



Offert par le
C.C.A.S.
Nombreuses nouveautés à
découvrir (cinéma...)



TA COMMUNE SE MOBILISE ET TE PROPOSE



3 600 avantages
en Bourgogne-Franche-Comté
Renseigne-toi en mairie

avantagesjeunes.com

Pour les jeunes dracysiens de 11 à 18 ans

Je suis intéressé(e) pour bénéficier de la carte « AVANTAGES JEUNES » :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Ce bon est à faire parvenir en Mairie avant **le 8 juillet 2025 dernier délai.**

Signature (1) :

(1) des parents si moins de 18 ans



— INFO ENVIRONNEMENT... —

Pour des raisons sanitaires évidentes, les déjections canines sont interdites sur les trottoirs (en goudron ou gazon), les voies publiques, les espaces verts et les espaces de jeux publics. Elles sont en effet responsables de nombreux **désagréments visuels, olfactifs et sanitaires** qui dégradent de fait le cadre de vie communal et ses espaces verts.

En raison de tout ce qui précède, l'article R 632-1 du Code Pénal et l'article R. 541-76 du Code de l'Environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose son propriétaire à **une contravention de 2^{ème} classe** (minimum 35 €).



Afin que notre village reste un lieu convivial et propre, nous demandons, comme la loi le demande que chaque propriétaire respecte cette obligation.

Pour cela, vous pouvez vous munir de sacs spéciaux, prévus à cet effet, qui ont été installés dans la commune. La déjection de votre animal peut être également poussée dans le caniveau, en dehors des passages piéton.

Nous vous remercions d'avance pour votre civisme pour le bien être de tous.

**Demandez votre
votre
CARTE
D'ACCES
aux déchetteries**

Depuis le 3 avril 2018, les déchetteries du Grand Chalonnais sont équipées d'un système d'accès par carte magnétique.

Pourquoi contrôler l'accès aux déchetteries ?

Le Grand Chalonnais consacre chaque année 2,7 millions d'euros au fonctionnement de ses déchetteries. Contrôler l'accès permet de réserver leur usage aux grands-chalonnais, et donc d'améliorer la qualité du service au profit de ceux qui le financent.

**Demandez votre carte
ELLE EST GRATUITE !
AUCUN ACCÈS POSSIBLE SANS CARTE
— UNE CARTE UNIQUE PAR FOYER —**

Sur www.legrandchalonnais.fr
Remplissez le formulaire en ligne. Votre carte vous sera expédiée.
Rubrique "Déchets"

Par courrier
Remplissez et renvoyez le formulaire ci-joint et un justificatif de domicile. Votre carte vous sera expédiée.
Le Grand Chalonnais
Service Gestion des déchets
16, rue Louis-Jacques Thénard
71100 Chalonnais-sur-Saône

Au service Gestion des déchets
Déposez le formulaire rempli et les justificatifs. Votre carte vous sera expédiée.
16, rue Louis-Jacques Thénard à Chalonnais-sur-Saône
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Présentez votre carte à la borne d'entrée de la déchetterie
- 2 Un logiciel enregistre votre passage à la déchetterie
- 3 Déposez gratuitement vos déchets et bénéficiez des conseils du gardien

Propriété et durée de validité : la carte reste la propriété du Grand Chalonnais, elle est délivrée pour une durée illimitée. Toutefois, la carte peut être révoquée en cas de non-respect du règlement, de mauvais usage ou d'incapacité sur la déchetterie. Indéfiniment, par ailleurs, tout changement doit être signalé dans les meilleurs délais. La réalisation d'une nouvelle carte d'accès sera facturée 2 euros.



**PLACE DE LA MAIRIE
DE 19H À MINUIT**

LES TERRASSES DE DRACY

Organisées par le C.C.A.S.

**RESTAURATION SUR PLACE
"C'EST DANS LA BOÎTE"**



🎵 **vendredi 6 juin**
ONYX

🎵 **vendredi 13 juin**
LES NOSTAL'R

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES